

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 17 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-113

**OBJET : Approbation de l'avenant n°5 au traité de concession de la Z.A.C. des Hauts de Joinville et autorisation de signature au Président**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>68</b>
Représentés	<b>14</b>
Absents	<b>8</b>

Votants	<b>82</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>82</b>
Pour	<b>82</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

**Représentés :**

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent JEANNE représenté par Michel DUVAUDIER, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Christel ROYER représenté par Gilles CARREZ, Pascale TRIMBACH représentée par Christine RYNINE, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

**Absents :**

Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Jean-Pierre SPILBAUER, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

### SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

**OBJET : Approbation de l'avenant n°5 au traité de concession de la Z.A.C. des Hauts de Joinville et autorisation de signature au Président**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

**VU** la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-1 et suivants,

**VU** les délibérations du Conseil Municipal de Joinville-le-Pont en date des 4 mai 2004 et 29 juin 2010 décidant la création de la ZAC des Hauts de Joinville puis approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics,

**VU** les délibérations du Conseil Municipal de Joinville-le-Pont en date des 19 décembre 2007, 30 juin 2009, 2 avril 2013 et 27 juin 2017 approuvant le projet de traité de concession et ses avenants 1, 2 et 3,

**VU** le traité de concession signé le 15 février 2008 avec la société Gestec devenue Eiffage Aménagement,

**VU** la délibération du Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en date du 14 février 2018 approuvant l'avenant 4 du Traité de Concession,

**CONSIDERANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et conformément à l'article L5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence « définition, de création et de réalisation » des opérations d'aménagement qui n'ont pas été reconnues d'intérêt métropolitain a été transférée aux Etablissements Publics Territoriaux qui disposent désormais d'une compétence exclusive dans ce domaine.

**CONSIDERANT** que par conséquent l'EPT ParisEstMarne&Bois est devenue autorité concédante dans le cadre du traité de concession signé initialement entre Gestec (devenu Eiffage Aménagement) et la Commune de Joinville-le-Pont,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales « *L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert des compétences, aux communes qui le créent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution,*

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20181226-D18-113-DE  
Date de télétransmission : 26/12/2018  
Date de réception préfecture : 26/12/2018

**CONSIDÉRANT** que le projet d'avenant 5 au Traité de concession pour la ZAC des Hauts de Joinville est prêt à être approuvé,

Après avis favorable de la Commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 26 novembre 2018,

**DELIBERE,**

**APPROUVE** le projet d'avenant 5 au traité de concession pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Hauts de Joinville.

**AUTORISE** le président à signer l'avenant 5 et tous actes pris en application du traité de concession.

**DIT** que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

**PRECISE** que le traité de concession et ses avenants seront tenus à la disposition du public à la direction Urbanisme de l'Etablissement Public territorial ParisEstMarne&Bois, 1 Place Uranie à Joinville-le-Pont du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h00.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20181226-D18-113-DE  
Date de télétransmission : 26/12/2018  
Date de réception préfecture : 26/12/2018